

ils pourraient s'acquitter de leurs fonctions quand la Chambre ne siège pas, ou même quand elle siège. Dans bien des cas nous devons retourner dans nos circonscriptions pour nous y occuper d'affaires publiques. Beaucoup d'entre nous sont désavantagés, n'ayant pas de bureaux à notre disposition. Nous n'avons pas de local pour recevoir nos commettants ni pour organiser notre activité comme membres du Parlement.

A Saint-Jean, on manque gravement de locaux, personne ne le niera, je crois. Les divers bâtiments du gouvernement fédéral sont pleins à craquer. Beaucoup de nos départements sont logés dans des locaux temporaires, achetés à la suite de l'évacuation de Saint-Jean de services de l'armée américaine. Ces locaux temporaires ne peuvent répondre aux besoins des différents services importants du gouvernement fédéral.

Il est temps, à mon sens, que le gouvernement du Canada songe sérieusement à construire un nouvel édifice public pour abriter les divers ministères logés actuellement dans des locaux temporaires. Ainsi l'encombrement extrême qui règne dans le principal édifice public, qui est maintenant loin de répondre aux besoins du gouvernement de ma province, serait ainsi supprimé. J'aimerais que l'on réponde aussi à une autre question importante, car je ne distingue pas très bien le rapport qui existe entre le ministère des Travaux publics et celui des Pêcheries. Nombre d'entre nous qui viennent de régions des Maritimes sont sans cesse en butte à ce problème.

Par exemple, nous demandons au ministère des Travaux publics une installation nouvelle et moderne pour une petite exploitation de pêche dans une région particulière. On nous dira qu'il faut déferer la question au ministère des Pêcheries. Nous nous adressons à ce dernier, qui nous déclare ne pouvoir justifier cette dépense, car la pêche n'est pas assez intense dans cette région. Voilà qui nous ramène à la question traditionnelle de l'antériorité du poulet ou de l'œuf.

M. le président: A l'ordre. Comme il est dix heures, dois-je quitter le fauteuil et faire rapport de l'état de la question?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, avant d'entreprendre le débat sur l'ajourne-

ment, j'aimerais dire que nous nous en tiendrons demain aux travaux annoncés mardi dernier, c'est-à-dire que nous continuerons le débat sur le budget.

• (10.00 p.m.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

LA CONSOMMATION—EDMONTON—LE POIDS DES TABLETTES DE CRÈME GLACÉE

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je tiens la version ontarienne d'un «fudgsicle», une glace en forme de sucette. J'ai pensé en apporter un ce soir parce que les députés ont tellement ri l'autre jour quand j'ai prononcé le mot «fudgsicle» que j'étais certaine qu'un bon nombre ne savaient pas de quoi je parlais. J'ai cru bon leur donner une vague idée de ce que c'est.

En fait, monsieur l'Orateur, la question est assez grave pour les consommateurs. Le 16 juillet, un homme de Calgary a acheté des «fudgsicles» de la laiterie Woodland d'Edmonton. Le poids indiqué sur l'étiquette était le suivant: 3 onces liquides. Ayant des doutes sur le poids et le volume, il a fait des tests et il a constaté que les «fudgsicles» ne renfermaient que 2.5 onces de liquide. Ses expériences l'ont convaincu qu'on trichait le public d'une demi-once chaque fois qu'il achetait un «fudgsicle». J'admets que cela n'impressionne pas bon nombre de députés, mais une mère de famille à qui ses enfants réclament sans cesse de l'argent pour acheter ces glaces pense autrement.

Vers le 17 juillet, cet homme a déferé au bureau fédéral des poids et mesures, de Calgary, cette affaire de fraude dont la population est victime. Le 22 juillet, il a écrit à l'inspecteur en chef du bureau de Calgary des poids et mesures; il a également écrit deux fois à Ottawa, les 12 et 19 août, pour demander que des mesures soient prises afin de protéger la population. Le 28 août, le bureau du ministre l'assurait que le bureau de Calgary s'occupait de l'affaire et communiquerait avec lui lorsque le rapport serait terminé. Voici une phrase tirée de la lettre:

La division des produits laitiers collaborera avec la laiterie, afin de s'assurer que désormais le produit se conformera à la quantité attestée.